



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 28 AVRIL 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. MONTAGNE Olivier, Président de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme GUELTON Sonia

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CHEVALIER Vérène

M. GERVAIS Frédéric

M. PELLET Eric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. ALIBERT Laurent

Mme DESPRES Marie-Agnès

M. FREMONT Julien

M. GIRAL Julien

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan

Suppléants

M. GUYARD Mihai

Personnalités extérieures :

Titulaires

Mme CHAUDONNERET Camille – INSERM

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil général du Val-de-Marne

M. SABATER Philippe – Pôle Emploi

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. BICHERON Frédéric (procuration donnée à M. GERVAIS)

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. WOLKENSTEIN Pierre (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée à M. GIRAL)

Mme HABIB Johanna (procuration donnée à Mme GUELTON)

M. MOIGNARD Benjamin (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. MOUCHET Alain (procuration donnée à Mme GUELTON)

Collège dit « des usagers » :

Mme BARBOT Sandie (procuration donnée à M. GUYARD)

M. BURR Valentin (procuration donnée à M. GUYARD)

Mme KOCH Cécilia (procuration donnée à M. TUZLU)

Personnalités extérieures :

- M. CHOUMERT Anthony (procuration donnée à Mme CHEVALIER)
- M. DEPREZ Patrice (procuration donnée à M. GERVAIS)
- M. DOUSSET Didier (procuration donnée à M. MONTAGNE)
- Mme SERT Geneviève (procuration donnée à M. MONTAGNE)
- M. TRUDY Thomas (procuration donnée à M. GIRAL)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. ATHENOT Éric, Vice-Président Relations internationales
- M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président de la Commission de la formation et la vie universitaire
- M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
- M. CROSNIER-DE-BRIANT Vincent, Directeur de l'IPAG
- Mme DE SUREMAIN Marie-Albane, Assesseure « Formations et relations avec les partenaires académiques »
- Mme DEVILLE-CAVELLIN Catherine, Assesseure « Campus, Culture, Vie étudiante »
- Mme GILLES Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, représentée par Veranne NJIKE
- Mme GROS Clémence, Directrice du Cabinet du Président de l'Université
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines
- M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE et Directeur de la recherche et de la valorisation par intérim
- M. KHABOU Thomas, Vice-Président étudiant
- M. LEONEL Éric, Assesseur « Formations tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels »
- M. LEVRAT Adrien, Direction des affaires juridiques et générales
- M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, Assesseur « Affaires juridiques et Communication »
- Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE
- M. METER Antoine, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
- M. MOURI Tami, Direction du patrimoine et de la maintenance immobilière
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- M. PASQUIER Claude, Direction des services financiers
- M. PETEY-GIRARD Bruno, Vice-Président de la Commission de la Recherche
- M. POIRET Guillaume, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
- Mme RIOU Florence, Direction des affaires juridiques et générale
- M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
- M. TUTIN Christian, Vice-Président Prospective et développement
- M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. DECLARATION DU PRESIDENT	5
1.2. BILAN DE LA PREMIERE ANNEE DE MANDAT	5
1.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'UPEC	9
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2017.....	23
3. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVEES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE	24
QUESTIONS DIVERSES	26

La séance est ouverte à 9 heures 44 sous la présidence de M. MONTAGNE.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous, nous ouvrons ce Conseil d'administration. Un des points-clé de ce Conseil, c'est la présentation du bilan et de la feuille de route pour l'université Paris-Est Créteil.

1. DECLARATION DU PRESIDENT

1.2. Bilan de la première année de mandat

Il y a un peu plus d'un an, le 4 février 2016, les personnels de l'université et les usagers se sont exprimés : ils ont demandé que notre communauté universitaire soit présidée autrement. Ils ont également souhaité une rupture non seulement sur le calendrier, mais aussi sur le concept même de fusion avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). Leur choix tenait aux menaces que ce projet faisait peser sur l'UPEC, notamment en termes de mode de fonctionnement. Notre communauté universitaire s'est alors exprimée en faveur d'une conception exigeante de l'Université qui redonne tout son sens à la notion de service public.

À la suite des élections aux Conseils, une majorité s'est constituée autour de ma candidature. Elle associe deux listes qui avaient rassemblé 60% des suffrages exprimés chez les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Le Conseil d'administration s'est réuni le 8 mars 2016, et m'a élu président dès le premier tour de scrutin aux fins de refonder la politique de l'université Paris-Est Créteil sur les grandes lignes qui ont été énoncées dans la campagne :

- bâtir l'avenir de l'UPEC sur ses propres forces ;
- renforcer la démocratie universitaire ;
- réaffirmer notre mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche, en lui donnant tout son sens ;
- inscrire notre université dans son territoire et dans une vision de long terme.

Depuis ces élections, l'année de transition a été dense. Aujourd'hui, il est temps pour la nouvelle équipe de présenter aux personnels de l'UPEC, aux étudiants de l'UPEC et aux membres extérieurs du conseil d'administration – et à travers eux à l'ensemble de notre communauté universitaire et de nos partenaires – les orientations stratégiques, pédagogiques, scientifiques, culturelles et sociales qui constitueront la « feuille de route » de l'équipe de direction pour les trois années à venir et, au-delà, notre vision de l'Université à l'horizon 2025.

Présenter ce projet, qui sera disponible très prochainement sur le site de l'Université, c'est aussi l'occasion de rappeler la philosophie qui est la nôtre, les valeurs et les méthodes qui fondent nos orientations et guident nos choix.

Concernant les valeurs, nous nous sommes donnés pour priorité de renouer avec les principes fondamentaux de la démocratie universitaire et de restaurer la cohésion de l'établissement autour de son cœur de mission. Notre démarche s'appuie sur un ensemble de principes et de valeurs.

Notre première valeur est la *collégialité*, à toutes les échelles de la politique de l'établissement. Nous croyons que les prises de décision doivent être le produit d'une réflexion collective. René Rémond disait que « *la bonne décision politique n'est pas celle qui est prise par le meilleur des technocrates ou des politiques, aussi juste soit-elle, mais celle qui est précédée par une délibération collective* ».

Notre deuxième valeur est la *proximité* : elle doit répondre à la réalité du terrain et aux attentes des usagers, des personnels et de nos partenaires. Ceci implique une écoute et un dialogue réguliers, menés avec tous les acteurs de l'université, notre territoire, les lycées, les collectivités, et le secteur économique.

Notre troisième valeur est la *transparence*. Le rôle de chacun des services, les budgets alloués, les projets de la direction et leurs implications doivent être présentés publiquement et explicités dans des documents accessibles à tous.

La quatrième valeur est la *modularité*. Pour libérer les énergies – énergies qui ont été trop exclusivement tournées vers le processus de fusion, avec des machineries un peu lourdes, centralisées et chronophages –, il faut revenir aux initiatives fondées sur l'attente des acteurs qui font et sont l'université. Il faut valoriser le fonctionnement en réseau entre équipes, entre composantes, avec les composantes.

La cinquième valeur est la *subsidiarité*, car le fonctionnement de l'université doit respecter les périmètres de compétences aussi bien des composantes que des services centraux.

Le rétablissement de ces valeurs a donné lieu à une première année très riche. Le changement de direction a été marqué par un changement de cap vers ce que j'espère être la « bonne espérance ». Si cette nouvelle navigation reste à construire, elle est en partie en place, sachant qu'elle a dû démarrer sans aucune passation de pouvoir. J'ai regretté l'absence de transition, qui s'est faite en grande partie dans une atmosphère de dépit, voire parfois d'hostilité. Malgré ces difficultés, les premières semaines ont été consacrées à la mise en place progressive de l'équipe présidentielle, que j'ai voulue resserrée.

Au-delà du renouvellement de l'équipe politique, il a aussi fallu procéder à des recrutements sur de nombreux postes de direction devenus vacants dans les services centraux, tant certains s'étaient uniquement dévoués à l'objectif de la fusion. La nouvelle équipe s'est stabilisée début octobre 2016, soit environ six mois.

Pour en finir avec l'horizon unique de la fusion, il a fallu réinsuffler des dynamiques nouvelles. Pendant quatre ans, l'ancienne équipe présidentielle avait en effet mobilisé une part essentielle de son énergie et du temps des services pour mettre en œuvre un projet qui n'avait fait l'objet d'aucun débat clair, non plus que du moindre travail de construction consolidé ou solide, doté des outils du succès. On justifiait la fusion de l'UPEC et de l'UPEM dans une nouvelle université au nom des millions escomptés de la candidature à un label « I-SITE » obtenu en échange d'une « nouvelle gouvernance ». Le fonctionnement « ordinaire » de l'UPEC, le rôle des composantes comme unités de formation et de recherche ainsi que le développement d'autres projets s'en sont trouvés relégués à l'arrière-plan. Enfin, l'horizon unique de l'UPEC était finalement sa disparition dans la « Nouvelle Université », aucun autre projet de coopération avec d'autres universités n'était envisagé, quelles qu'en soient les modalités.

Il a donc fallu reprendre ces chantiers et en ouvrir de nouveaux. Pour les citer, notre équipe a :

- procédé à la réorganisation générale des services (direction du développement, direction des relations internationales),
- préparé et fait valider le budget 2017,
- mené une campagne d'emploi sans gel de poste – et j'espère que cela pourra se poursuivre,
- relancé des projets de recherche multithématiques avec la réponse à des appels à projets et des succès déjà enregistrés dans le cadre des domaines d'intérêt majeur (DIM) de la Région,
- exploré des stratégies institutionnelles alternatives (associations, coopérations interuniversitaires), qui sont en cours principalement avec Paris VIII et Paris X, mais également dans le cadre d'une rencontre et d'un débat avec Paris I et Paris XIII très prochainement.

Nous avons également :

- relancé la vie démocratique de l'université, consulté les composantes et l'ensemble des services,

- mis en chantier des réflexions de fond sur la pédagogie et la formation, dont celle « tout au long de la vie »,
- relancé une politique de vie culturelle et de campus,
- consolidé et permis l'émergence de nouvelles structures : l'ESIPE-Créteil, dont le premier Conseil de gestion s'est tenu cette semaine avec un Conseil, maintenant au complet, qui va se réunir mi-mai pour l'élection de son président ; l'intégration de l'École supérieure de Montsouris (ESM) comme département de l'UFR de Médecine pour la formation paramédicale et en particulier la formation des cadres de santé ; la structuration d'un DIM « émergent » porté par l'UPEC autour de la qualité de l'air et un DIM labellisé dont nous sommes partenaires avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort autour de la santé globale (animale et humaine) ; un important travail a également été mené sur le plan de la recherche pour le laboratoire PLMC au sein de la faculté des sciences et technologie ; et j'en passe.

Par ailleurs, notre demande a toujours été de rester partenaire pour l'appel à projets I-SITE, avec nos partenaires de la ComUE, et après l'échec de la soumission précédente. Nous en avons été rejetés : nous n'avons pas été les seuls, puisque l'École vétérinaire d'Alfort, l'INSERM, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (APHP), l'Hôpital intercommunal de Créteil (CHIC) et l'Établissement français du sang (EFS), – bref l'ensemble de l'axe *Santé et Société* –, ont été écartés au début de l'été 2016 à la suite de la décision de recentrage institutionnel, mais aussi thématique et territorial, prise par le président de la ComUE.

Cette période de l'I-SITE, qui a couvert toute l'année, a été un peu tempétueuse. Même si le travail avait commencé dès le lendemain de mon élection, le 9 mars, avec Gilles ROUSSEL et Philippe TCHAMITCHIAN, le président de la ComUE, nouvellement élu lui aussi en juin 2016, a imposé une gouvernance pour l'établissement cible du projet I-SITE sur un modèle qui n'est plus fusionnel mais qui est devenu *excluant* et *absorbant*. Comme Philippe TCHAMITCHIAN l'a exposé au comités des directeurs de composantes de l'UPEC puis à vous-mêmes lors du CA de juin 2016, ce projet conduisait à ce que l'UPEC abandonne à la ComUE non seulement la diplomation de ses masters dans les domaines de l'I-SITE, mais aussi certaines composantes, comme l'École d'urbanisme de Paris ou l'IAE entre autres choses, et ce en sus des écoles doctorales qui sont déjà administrées par la ComUE et dont on peut regretter le peu de prise en compte et les modalités selon lesquelles elles fonctionnent actuellement. La ComUE devait aussi apparaître comme pilote de la stratégie de recherche, promise

à être une cotutelle des laboratoires, et à se voir transférer des comptes de gestion jusque-là rattachés aux établissements. Les laboratoires auraient été affichés comme relevant de la ComUE et contractualisant avec les organismes de recherche.

Aux administrateurs du Conseil d'administration de l'UPEC – vous-mêmes n'ayant pas accueilli favorablement un tel projet –, et malgré le souhait exprimé par cette assemblée qu'une autre proposition soit élaborée, Philippe TCHAMITCHIAN a proposé trois jours plus tard au Comité exécutif des membres de la ComUE d'évincer l'UPEC, pourtant fondatrice et principale contributrice au budget de la ComUE UPE, de ce nouveau projet d'I-SITE – UPEC et ENVA dehors – et d'en retrancher le pôle scientifique « *Santé & Société* » et une grande partie des acteurs-chercheurs dans le domaine de l'environnement. Ceci revenait à évincer l'ensemble des partenaires du champ de la santé au sens large et le territoire du Val-de-Marne.

Nous avons ensuite réaffirmé à plusieurs reprises notre souhait le plus vif de prendre toute notre part dans la nouvelle candidature du projet I-SITE « FUTURE ». Nous avons proposé à cet effet une thématique globale et liante qui aurait pu être l'Environnement, avec Santé et Ville qui innervent un projet scientifique dont le modèle de gouvernance aurait pu être examiné. Mais le 19 juillet, le CA de la ComUE a validé le recentrage institutionnel. Depuis lors, nous n'avons guère cessé de demander à être associés à ce projet ; mais la seule proposition que nous avons reçue fût d'apparaître comme partenaire extérieur. Aussi est-il apparu urgent de ne pas fragiliser le projet scientifique et la structuration de l'axe *Santé, Société et Environnement* de l'UPEC. Nous l'avons repris en main, avec des réussites d'ores et déjà concrètes.

1.2. Orientations stratégiques de l'UPEC

Malgré ces turbulences multiples, notre équipe a pu travailler à la définition des orientations et à la mise en place du « projet » de l'Université qui s'articule autour de trois axes :

- L'UPEC doit renouer avec ses missions fondamentales.
- Nous souhaitons une université qui soit ouverte et dynamique.
- Nous voulons en faire une université humaine et responsable.

Une université qui renoue avec ses missions fondamentales. Notre première mission est la formation. Nous voulons répondre avec vous à la variété de ces besoins, former non seulement les plus jeunes, mais aussi les adultes tout au long de la vie. Nous souhaitons que la formation à l'UPEC soit une chance, qu'elle conduise les étudiants

à pleinement développer leurs potentiels. C'est une mission que nous assurerons en nous fixant une méthode et trois priorités. Notre méthode, c'est de choisir le dialogue et la concertation avec la communauté, avec une attention particulière portée aux étudiants.

Nous avons constitué un comité qui rassemble les référents pédagogiques de chaque composante pour examiner les réponses à l'appel d'offres interne « transformations numériques 2017 » et aux appels d'offres du PIA3, en particulier sur les « nouveaux cursus à l'université », et pour élaborer une enquête sur le numérique et la communication au service des formations.

Nous avons aussi initié des rencontres pédagogiques sous la forme de tables rondes qui font dialoguer enseignants, chercheurs et étudiants de l'UPEC, ainsi que d'autres universités qui devraient nous rejoindre sur des thématiques précises. La première édition s'est déroulée avec succès le 21 avril sur la thématique « apprendre avec le numérique ».

Le deuxième enjeu est de favoriser la réussite des étudiants. Nous avons repris des questions aux implications très concrètes, notamment financières, qui avaient été laissées en suspens dans la perspective de la fusion. C'est le cas des collaborations entre l'UPEC et l'UPEM pour l'Ecole d'Urbanisme de Paris.

Dès maintenant, nous allons continuer à travailler avec tous les acteurs de l'UPEC sur notre nouvelle offre de formation qu'il nous faudra finaliser pour 2018, tout d'abord en promouvant les transformations pédagogiques qui touchent un large public. Nous favoriserons en particulier l'intégration des étudiants en situation de handicap et ouvrirons des formations qui préparent à l'enseignement à destination de publics porteurs de handicaps. Nous améliorerons l'accueil et l'encadrement de tous nos étudiants, en particulier des étudiants étrangers. Nous favoriserons aussi l'orientation et les réorientations des étudiants à chaque étape de leur parcours grâce à un suivi pédagogique que l'on souhaite personnaliser. Nous veillerons aussi à consolider ou établir de nouvelles passerelles entre formations afin que les étudiants puissent construire en accord avec leurs enseignants les parcours les mieux adaptés à leurs projets et à leurs compétences et, à terme, des perspectives d'insertion professionnelle. Ces perspectives sont également tracées dans l'appel d'offres « nouveaux cursus » du PIA3, tout comme les transformations apportées par le numérique dans l'enseignement supérieur. Cette transformation numérique doit permettre la diversification des parcours de formation, étayés et renouvelés par la maîtrise de possibilités ouvertes par le numérique, et nous souhaitons travailler pour

aider les étudiants à conduire progressivement leur projet professionnel et favoriser leur insertion dans le monde du travail.

Nous souhaitons également développer de manière raisonnée et harmonieuse une offre de formation tout au long de la vie, bien structurée et plus lisible. Le SCEPPE assure les fonctions support dans ce domaine. Le dispositif mis en place actuellement, qu'il conviendra encore de renforcer, a permis de positionner l'UPEC parmi les douze premières universités leaders en formation continue. Dans ce cadre, à titre d'exemple, un projet FEDER de double cursus en ligne dans le domaine *Santé-Pollution* sera mis en place, avec l'appui du SCEPPE, à destination des personnels de santé d'une part, des employés - éventuellement d'entreprise - dans le domaine de l'environnement et également des élèves de l'enseignement secondaire d'autre part.

Nous devons travailler aux conditions d'accueil et d'accompagnement avec une bonne intégration des publics dans le respect de leur diversité. Nous devons également développer les travaux qui sont en cours sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) et répondre aux besoins des entreprises et des branches professionnelles, ainsi qu'aux demandes exprimées par les collectivités : tel sera l'objet de la prochaine conférence territoriale du mois de septembre, après celle qui s'est tenue cet hiver.

Nous souhaitons maintenir et encourager le lien formation et recherche. C'est ce lien essentiel et trop souvent rompu par le passé qui nous rend visibles, lisibles et valides vis-à-vis de nos partenaires et des personnes en attente et en projet de formation tout au long de la vie. Le lien formation/recherche, c'est l'atout majeur de l'université. La modularisation des formations adossées à leur numérisation permettra probablement de répondre favorablement aux attentes de formation des différents publics.

Nous devons aussi, dans le cadre de notre mission de soutien à l'insertion professionnelle, accompagner et sensibiliser à l'entrepreneuriat au travers des formations en apprentissage, en particulier avec le CFA Sup 2000, qui ont vocation à être accueillies au sein de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant (MIEE), ouverte en octobre 2016 et dont l'inauguration officielle aura lieu prochainement.

Nous mettons également en place, pour développer la formation tout au long de la vie, un dispositif qualité porté par le SCEPPE. Il nous permettra de déployer une image positive de notre offre de formation.

Concernant la recherche, il est indispensable, même si notre mission de proximité, je vous l'ai dit, est l'une de nos priorités, de soutenir et de développer une recherche de pointe, pour ne pas dire d'excellence, dans de nombreux domaines. Il est primordial

que le travail des laboratoires et des chercheurs soit reconnu aux échelles nationale et internationale. Il est important de faire de la notion d'université « pluridisciplinaire en banlieue » quelque chose qui renforce la visibilité au-delà de la multidisciplinarité et de l'interdisciplinarité. Il s'agit d'une réelle force de notre établissement : nous devons faire en sorte que cette richesse soit le lien pour développer des projets partagés. Cela passe et est passé par une réflexion concertée sur des axes structurants qui doivent renforcer l'identité et accroître la reconnaissance de notre université. Il s'agit de faire de notre pluridisciplinarité un atout, d'accroître notre visibilité, d'affirmer notre identité propre.

Historiquement, l'axe « Santé & Société » auquel se rajoute l'*environnement* bénéficie de forces importantes. La mise en commun de ces forces au printemps dernier a déjà permis la labellisation, au titre des domaines d'intérêt majeur (DIM) émergents, par la région Ile-de-France du projet « Q12 » sur la qualité de l'air, l'impact sanitaire, les innovations technologiques et politiques. Ce projet multidisciplinaire et pluridisciplinaire est porté par l'UPEC : il repose sur un réseau qui fédère les laboratoires universitaires de recherche de l'UPEC et d'autres établissements d'Île-de-France dans le domaine des sciences de l'environnement, des sciences humaines et sociales, de la santé au sens large, des partenaires institutionnels majeurs et des acteurs médico-économiques.

Nous participons également au domaine d'intérêt majeur « Santé globale », avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort et l'ANSES.

Une concertation a par ailleurs été conduite avec les directeurs de composante pour faire émerger d'autres axes forts de l'UPEC, autour desquels organiser des programmes sur lesquels nous pourrions communiquer et nouer des partenariats :

- Un axe « Savoirs et pratiques des formations » : il y a beaucoup de forces vives dans ce domaine à l'UPEC, que ce soit en formation initiale ou en formation tout au long de la vie. Il s'agit d'un axe qui trouvera, je l'espère, la possibilité de se développer au travers de projets qui pourront être déposés dans le cadre du PIA3 sur les dimensions de l'innovation pédagogique et de transition numérique. Bien entendu, les composantes particulièrement impliquées dans ce domaine sont l'École supérieure du professorat et de l'éducation et l'UFR SESS-STAPS.
- Un axe « Francophonie », auquel se rajoute probablement en discussion la notion de bi- ou de multilinguisme. C'est l'un de nos axes de développement à l'international. Nous avons déjà des contacts avec l'université de Sherbrooke

(Canada) par exemple qui affiche également cet axe « Francophonie / Bilinguisme » dans ses axes prioritaires et nous allons mener un travail commun pour que cette université puisse être réellement considérée comme une université-sœur, avec la volonté de développer des projets communs sur le long terme. D'autres contacts avec des universités francophones sont également en cours, au niveau du Maghreb en particulier, et je serai présent au Congrès de l'Association des universités francophones à Marrakech les 10 et 11 mai prochains.

- Un axe « Transformation, inégalités, résistance », qui concerne très largement les mutations économiques, juridiques, sociales, politiques et culturelles dans toutes leurs dimensions et tous leurs enjeux, qui ne manqueront pas, bien entendu, de croiser certaines préoccupations de l'axe « Santé & Société ». Cet axe ouvre des perspectives de collaboration avec d'autres universités franciliennes et les acteurs institutionnels et économiques du territoire.
- Le dernier axe retenu est un axe « Numérique : science et pratiques », qui doit conduire à un travail commun, interdisciplinaire et intercomposantes à partir des forces vives qui sont présentes dans notre université sur ce domaine du numérique.

Sous des formes adaptées qu'il reste à définir (appels à projets internes, l'affectation de moyens pour des post-doctorants, etc.), nous souhaitons mettre en place sur ces axes un soutien pluriannuel au niveau de l'établissement pour des projets multi-équipes, multi-composantes et interdisciplinaires. Ces orientations doivent permettre de positionner notre université sur des thématiques originales, non présentes sur le territoire francilien et peu présentes sur le territoire national. Elles doivent aussi déboucher sur la construction de projets partagés dans un réseau régional, national et international de partenaires.

La direction de la recherche et de la valorisation (DRV) assurera un soutien à l'ensemble de ces projets, qu'il s'agisse de projets internes, de la rédaction de réponses à des appels d'offres nationaux ou internationaux, et de ces actions, en particulier pour améliorer la visibilité de l'Université Paris-Est Créteil. Le site Internet de l'université, qui sera prochainement modernisé avant d'être totalement transformé et révisé à partir de 2018, devra être une vitrine de l'UPEC et contribuer ainsi à améliorer son image dans le territoire et son attractivité. Il devra notamment rendre accessible au grand public la qualité et la diversité des enseignements, des formations

et des productions scientifiques de l'UPEC. L'usage de la vidéo, longtemps négligée, sera promu sur le nouveau site web.

Une université ouverte et dynamique. L'UPEC entretient de multiples partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, au sein de la ComUE Paris-Est bien sûr, mais au-delà, avec d'autres universités de Paris Centre et de première couronne. Notre méthode sera de privilégier les projets avant les structures. Nous souhaitons un véritable réseau multi-partenarial, fondé sur une logique de projet et couvrant la plus grande diversité possible des champs disciplinaires, pour garantir souplesse et réactivité, et pour renforcer les dynamiques de coopérations et de projets qui ont été bloquées depuis l'été 2016 au niveau de la ComUE dans l'attente de la réponse du jury international et du Commissariat général à l'investissement (CGI) sur le projet I-SITE déposé par la seule Cité Descartes.

Notre projet, c'est également une stratégie à l'échelle du Grand Paris, avec un réseau universitaire francilien qui inclut et implique les universités les plus disponibles et les plus à même de partager notre vision. Il s'agit d'universités qui se sont volontairement dégagées ou, en tout cas, qui ne se sont pas engagées dans des processus de fusion. Les discussions les plus avancées se font actuellement avec Paris VIII et Paris X, au cours de rencontres bipartites ; une première rencontre tripartite va prochainement être poursuivie par un autre travail sur les appels d'offres PIA3, en particulier dans les nouveaux cursus.

Nous souhaitons promouvoir une université ouverte et dynamique par des liens forts avec nos partenariats territoriaux et socio-économiques, avec une ouverture qui se décline par rapport au territoire qui est le nôtre. Nous avons réactivé les relations avec l'ensemble des collectivités au cours de la première conférence territoriale qui s'est tenue il y a quelques semaines (le 22 février) : elle a permis d'identifier ces partenaires avec un diagnostic partagé et d'esquisser des domaines d'actions prioritaires sur lesquels des groupes de travail vont être constitués. Une deuxième conférence, élargie aux partenaires potentiels du monde économique, se tiendra au mois de septembre. Ces acteurs publics ou privés sont engagés dans des partenariats avec nous. Certains anciens, d'autres sont nouveaux. Ils nous lient à BNP Paribas, la Société Générale, la RATP, Suez, en particulier sur ce projet de e-learning dans le domaine « Santé & Pollution » que j'évoquais plus haut. D'autres coopérations sont en cours de formalisation avec le Crédit Agricole, Enedis, Veolia, et j'en passe.

Dans ce contexte de développement des partenariats, la Chambre du commerce et de l'industrie, la Chambre des métiers et le Conseil de développement (CODEV) du Val-

de-Marne se sont également engagés comme partenaires de l'Université Paris-Est Créteil, notamment autour des enjeux de développement de l'entrepreneuriat dans le Val-de-Marne. La Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant a ouvert ses portes en octobre 2016. Il faut accompagner les mutations à venir. Elles sont en partie liées à l'accessibilité de nos sites, avec la mise en place du métro du Grand Paris Express qui va ouvrir de grandes perspectives de développement à la fois à l'ouest et à l'est. Les dynamiques démographiques des territoires nous imposent de répondre à notre responsabilité sociale pour accueillir les futurs néo-bacheliers pour leur projet de formation et de vie professionnelle.

Notre stratégie, c'est également une stratégie à l'échelle internationale, avec une double dynamique (dont je vous ai déjà parlé en mentionnant l'université de Sherbrooke). Il s'agit de créer des partenariats privilégiés avec des universités-sœurs dont la structure et l'offre de formation sont aussi larges que celles de l'Université Paris-Est Créteil. Et il s'agit également de renforcer ce que l'on appelle « l'internationalisation » à domicile, c'est-à-dire encourager la démarche d'internationalisation dans le cursus universitaire de nos étudiants avec la création d'une option transversale spécifique qui doit aider à définir plus précisément le projet à l'international. Il s'agira également de valoriser les pratiques pédagogiques réellement internationales.

Pour les personnels administratifs, il s'agira d'accompagner les pratiques professionnelles tournées vers l'international, au sein des services centraux comme au sein des composantes. Il faut, pour cela, une culture commune, non seulement à l'international, mais également, comme je vous l'ai dit, en présentation des axes stratégiques, des éléments de reconnaissance de l'Université Paris-Est Créteil.

Il faut donc avoir une communication au service et à l'image de l'UPEC. Des améliorations doivent être apportées dans le domaine de la communication vis-à-vis de l'extérieur, mais également en ce qui concerne la communication interne. L'amélioration de la visibilité de l'UPEC passe en premier lieu par la modernisation puis la transformation du site Internet qui est actuellement techniquement obsolète et visuellement dépassé. Ce dernier doit faire l'objet d'une importante mise à niveau qui a été retardée depuis 2010.

Il s'agit, par ces outils et par la communication interne, de promouvoir et de renforcer la cohésion interne de l'UPEC. Si les actions de communication doivent contribuer à son identification à l'extérieur, elles doivent également favoriser cette cohésion interne dans la diversité de l'UPEC, avec plus de 300 formations, 13 composantes sur

16 sites, dotés de 32 laboratoires qui constituent une force majeure sur le territoire national. Mais il est également nécessaire que les membres de notre communauté se connaissent mieux. Trop d'activités, de manifestations, de colloques et d'animations de vie de campus organisés dans les composantes ou les laboratoires restent ignorés de ceux qui n'en sont pas membres. Il faut aussi favoriser la liberté d'expression : des supports seront mis à disposition des représentants qui siègent dans les différentes instances de l'université dans le respect de la réglementation nationale. Ainsi, le règlement intérieur devra être modifié afin d'offrir enfin des supports d'expression garants de la démocratie universitaire, notamment par voie numérique. Enfin, la communication interne ne doit certainement pas être effectuée à sens unique. Cela suppose des échanges. C'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons aller à la rencontre des personnels et des étudiants et poursuivre les visites sur site, qu'il s'agisse des composantes et des services.

Il faut également que nous soyons vigilants à développer la médiation scientifique qui est une des missions de service public pour faire connaître nos activités au grand public en matière de recherche, d'enseignement, d'innovation, d'avancée des connaissances en lien avec les projets et les souhaits des composantes.

Une université humaine et responsable. Notre objectif est de rendre notre université plus agréable, plus conviviale, plus respectueuse de l'environnement. Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale et nous voulons que l'UPEC devienne exemplaire dans ses pratiques et en cohérence avec les travaux de ses équipes de recherche qui travaillent sur l'environnement, la gestion de l'énergie, l'économie sociale et solidaire, et j'en passe. Pour cela, nous encouragerons le dialogue et la concertation et nous mettrons tout en œuvre pour améliorer le cadre de vie et les conditions de travail sur nos campus, améliorer les conditions d'accueil des nouveaux étudiants, en particulier des étudiants étrangers, mais également des nouveaux collègues. Un effort particulier devra être accompli pour les personnes souffrant de handicap. La diversité de nos publics est une richesse et il faut que nous puissions faire en sorte que l'accueil de cette diversité permette de maintenir cette richesse au sein de notre université.

Il s'agit également d'améliorer la qualité de vie, d'améliorer les locaux dans le domaine de l'accessibilité, mais aussi les équipements des espaces de formation avec une modernisation et la mise en place d'outils pédagogiques qui sont aujourd'hui la base, en particulier les vidéoprojecteurs et les ordinateurs implantés sur site. Nous allons procéder au recensement de ces lieux et renforcer les espaces dédiés à la vie

étudiante sur tous les sites, mais aussi trouver des perspectives de développement et d'aménagement. Dans ce contexte, nous avons actuellement des échanges avec les collectivités territoriales pour renforcer et améliorer notre capacité d'accueil pour de nouveaux publics sur des sites déjà existants de l'UPEC, puisque c'est ce que les projections démographiques nous annoncent. Il convient aussi d'améliorer les locaux pour les personnels sur nos différents campus.

Il s'agira également, pour être plus humain, de simplifier les procédures administratives. Nous travaillons d'ores et déjà cette question, et nous nous doterons d'un nouveau système d'information dédié aux Ressources Humaines au 1^{er} janvier 2019. Dans l'intervalle, les personnels seront accompagnés pour se saisir de ce nouvel environnement par des sessions de formation adaptées.

Nous souhaitons également prévenir les risques. Nous connaissons l'investissement remarquable des personnels administratifs et leurs implications au quotidien, qui permettent à l'UPEC d'assurer ses missions avec une telle qualité. Pour prévenir les risques psychosociaux et la souffrance au travail, nous souhaitons mieux faire connaître le rôle du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il s'agit en effet d'une instance-clé au sein d'un établissement. Nous avons déjà mis en place la possibilité pour tous les personnels de l'université d'accéder au registre « Santé et sécurité » en ligne.

Dans le domaine du développement durable, il s'agit également de passer d'un campus « gris » à un campus « vert » et de développer des pratiques exemplaires en matière d'environnement pour obtenir un label « Campus vert ». Un véritable plan d'actions va être mis en place, avec bien entendu pour priorité l'installation d'un tri sélectif du papier (première source de déchets de l'université), le suivi des actions définies dans le plan de déplacement campus élaboré en 2015 par la direction du patrimoine et du développement durable sur des notions de covoiturage, de parkings sécurisés pour deux-roues, le renouvellement de ce qu'on appelle la « flotte de l'UPEC » par des véhicules électriques. Il s'agira aussi de végétaliser les campus, en particulier sur le Campus Centre à l'occasion de la rénovation de la dalle. À plus long terme, il faudra étudier l'amélioration et la régulation des fluides, en particulier du chauffage, pour améliorer le confort, même si le retour sur investissement sur notre site est plus difficile qu'ailleurs dans la mesure où nos bâtiments bénéficient de la géothermie.

Il faut fédérer les personnels et les étudiants au sein d'une véritable communauté universitaire, et nous travaillerons à faire en sorte que les rapprochements soient

nombreux entre étudiants et personnels de toutes les catégories. Cela passe par le développement d'espaces pour la vie étudiante favorisant les rencontres avec le personnel, qui doivent être mis en place dans le cadre de réflexions patrimoniales sur nos campus. Un premier pas a été fait en ce sens avec l'ouverture, il y a quelques semaines, de la salle « Le Club » sur le Campus Centre.

Nous entendons également jouer pleinement notre rôle sociétal. Cela passe par une politique d'emploi attachée aux valeurs du service public (en espérant que l'avenir nous laisse la possibilité de le faire), par la lutte contre la précarité des personnels en maintenant le taux d'agents contractuels le plus bas possible, par la résorption de l'emploi précaire et le développement de la gestion prévisionnelle des emplois sur l'établissement. Tout cela est fondé sur une campagne d'emplois reposant sur un dialogue approfondi entre directions, composantes et services pour justifier des choix. Nous serons vigilants sur la répartition des catégories d'emplois administratifs et sur leur bon équilibre. Nous poursuivrons l'accompagnement des agents pour favoriser leur réussite aux concours de la fonction publique et nous encouragerons les contractuels à présenter des concours de recrutement dans la fonction publique, tout en soutenant les agents titulaires qui souhaitent progresser dans leur carrière.

Il faut également combattre les discriminations et les inégalités, éloigner les risques de discrimination et limiter les risques de violence dans le contexte de la diversité qui est une richesse et non un danger pour notre université. Outre les campagnes de prévention, un dispositif de lutte contre le racisme, les violences et le sexisme sera mis en place avec une cellule d'écoute identifiée et formée, et des procédures clairement définies pour défendre les éventuelles victimes, en lien avec le SUMPPS. Nous avons également une mission dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'UPEC vient de signer la convention d'engagement du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pour une communication sans stéréotype de sexe. Nous sommes extrêmement attentifs à l'égalité de traitement des personnels. Nous avons aussi apporté une solution à la situation au sein de l'ESPÉ de professeurs des écoles qui, bien qu'employés par l'UPEC de longue date, se trouvaient réaffectés à l'UPEC à chaque rentrée universitaire, avec un retard sur salaire et une désinscription des messageries qu'il fallait ensuite réactiver, et ne pouvaient pas bénéficier de l'action sociale de l'UPEC. C'est maintenant chose faite. Ce dossier est résolu depuis mars dernier.

En tant qu'employeur, même si c'est un dossier difficile dans les universités, nous devons favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap, leur maintien dans

l'emploi, avec l'adaptation des postes de travail et l'accessibilité sous toutes les formes qu'elle peut prendre. Nous avons au sein de notre université des programmes de recherche dédiés au handicap et, comme ce que je disais sur le « Numérique : science et pratiques », il s'agit de fédérer les différentes forces dans ce domaine pour développer ce qui pourrait devenir un axe important, éventuellement en lien avec d'autres universités qui sont également intéressées par le domaine, Paris VIII en particulier, et des travaux de recherche plus visibles dans le domaine du handicap.

Il faudra favoriser l'initiative étudiante et l'engagement associatif et citoyen. Il faudra soutenir l'entrepreneuriat – nous avons un outil pour cela aujourd'hui –, continuer à solliciter les partenaires territoriaux et œuvrer pour le logement étudiant et, enfin, jouer pleinement notre rôle culturel d'ouverture, d'attractivité pour des publics variés, y compris pour des publics qui ne sont pas étudiants ou des personnels de notre établissement, en démocratisant notre accès à la culture par l'organisation de conférences, de spectacles, de débats ouverts au grand public, filmés, disponibles en téléchargement sur le nouveau site, relayer et mettre en place des manifestations culturelles avec les établissements particulièrement importants et nombreux en Île-de-France, en particulier avec le Louvre avec l'exposition de la Petite Galerie. Des rapprochements sont en train de se faire avec le centre Georges Pompidou. Et nous souhaitons mettre en place un pass-culture pour les étudiants et pour le personnel. Pour jouer pleinement ce rôle culturel, il faut développer la médiation scientifique et faire connaître nos activités, nos innovations, les avancées pour la société, qui sont le fruit du travail de nos équipes pédagogiques et de nos équipes de recherche.

Pour conclure. Je souhaite juste reprendre, pour indiquer l'importance qu'il y a à travailler sur certains points, les points faibles qui avaient été relevés par le rapport AERES de septembre 2014. Il soulignait :

- une politique de vie étudiante peu visible se traduisant par une hétérogénéité des pratiques selon les composantes et une faible place accordée aux étudiants dans la gouvernance : il faudra y travailler ;
- une insuffisance de développement du volet numérique pédagogique, notamment dans un contexte de dispersion géographique, et un système d'information qui ne bénéficie pas d'une organisation suffisante pour accompagner le pilotage, au plan central comme dans les composantes : nous y travaillons ;

- une conduite du changement pénalisée par un déficit de co-construction et de déclinaison opérationnelle des projets avec les différentes composantes : nous y avons travaillé lors et à la suite des élections de 2016.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Y a-t-il des interventions, des questions ?

M. GUYARD.- Je vous remercie pour cette présentation. Il y a quand même une chose regrettable. Nous, les associations étudiantes, nous sommes réunies récemment pour faire votre propre bilan de la vie de campus sur cette dernière année. Il est regrettable que le mot « vie étudiante » ne soit pas plus ressorti avec une réelle volonté d'agir. En fait, dans votre discours, j'ai l'impression que vous sortez la vie étudiante comme quelque chose qu'il faut valoriser parce que cela fait partie des grandes stratégies universitaires déclinées par le ministère sans réel fond. Le problème à tout cela, c'est que dans tout ce que vous dites, qui est assez intéressant, on ne le nie pas, on n'est simplement nulle part. Par exemple, la DEVE, qui est censée être la Direction des études et de la vie étudiante, est systématiquement couplée, pour l'instant, à la Direction de la recherche et de sa valorisation. Au final, il n'y a pas dans la DEVE de possibilité dans le temps de s'occuper de nous, de la vie étudiante et de mettre en place une vraie politique long-termiste, efficace pour les étudiants. De même pour le PIA3, qui comporte un fort volet pédagogique, on est quasiment sûr que l'on n'y sera pas associé, on ne va pas se leurrer. On ne se fait pas de fausse conception.

Enfin, une dernière remarque qui ressort majoritairement suite à notre réunion, c'est sur le pôle Communication. Ce pôle Communication de l'université, pour pouvoir mettre en première page certains événements, relayer certains de nos événements qui ne soient pas forcément de la catégorie « fac » mais tout simplement des éléments de la vie étudiante comme le Téléthon et le Sidaction, ne nous est pas totalement accessible alors qu'il y a beaucoup de membres de la Direction. Se faire interviewer ou mettre des événements, c'est comme un titre ou un appel téléphonique. Il est regrettable qu'il nous faille attendre trois mois pour que nous puissions relayer nos événements alors que d'autres sont en coupe-file.

Vous avez dit que le rapport de l'AERS stipulait bien que la vie de campus était peu visible. Aujourd'hui, nous, associations étudiantes, devons faire le triste constat que, ce n'est même pas qu'elle est peu visible, elle est absente. On n'arrive pas à s'impliquer tout simplement parce qu'on n'a pas de structures suffisantes ni une

réelle volonté politique de mener à bien certains projets de vie de campus en y associant toutes les parties prenantes.

C'est un constat. Désolé, je contraste peut-être un peu avec ce que vous avez dit précédemment, mais c'est le ressenti du réseau associatif de l'université.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci.

Elle n'est pas inexistante, la vie étudiante, et je suis d'accord ; c'est pour cela que je reprenais le rapport de l'AERES. Bien entendu, on n'a pas tout fait, il reste du travail. Il y a un parlement consultatif étudiant dont on attend un certain nombre de remontées. Je vous souhaite une chose au cours des trois prochaines années, c'est de renforcer les aspects de la vie étudiante, l'implication, la reconnaissance des étudiants, y compris dans les décisions et les orientations politiques. Le calendrier étant ce qu'il est, il sera effectivement difficile pour tout le monde, mais il n'a jamais été question d'exclure des étudiants des nouveaux cursus et du projet PIA3, si des projets concrets arrivent à prendre forme avec la complexité supplémentaire de certains projets qu'on imagine en lien avec d'autres universités que j'ai citées (Paris VIII et Paris X.) Il n'y a pas de volonté de mettre de côté les étudiants, en particulier parce que sur les développements numériques ce sont les usagers qui doivent être prioritaires dans les choix à faire et que c'est la base même de toute construction. Je m'engage, et l'ensemble de l'équipe s'engage, à ce que les étudiants participent à ces travaux.

M. KHABOU.- J'ai bien compris par cette intervention que Mihai était en campagne pour son élection au CNESER. On ne peut pas dire tout et son contraire dans les Conseils, que ce soit au Conseil d'administration ou au Conseil d'administration de la ComUE. Je pense qu'il faut être cohérent et garder le même discours. En termes de vie de campus, certes, il faut travailler pour la dynamiser, mais elle n'est pas absente. C'est plutôt vous qui êtes absent quand on organise des PCE, et c'est malheureux. Les valeurs de l'équipe de Direction, c'est de travailler en commun, de partager, de faire émerger des projets issus de la communauté universitaire. On vous invite pleinement à prendre votre part de responsabilité dans le projet que l'on veut porter en termes de vie étudiante. C'est comme cela que l'on pourra vraiment répondre aux attentes des étudiants.

M. GUYARD.- C'était le VPE ou le membre de l'UNEF ?

M. KHABOU.- Le VPE.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, y a-t-il d'autres éléments ?

Mme GUELTON.- Comment voyez-vous l'évolution des relations avec les structures intégrées dans la ComUE dont les thématiques ne rentrent pas ou ne rentrent qu'à la marge dans vos deux axes « Santé » et « Société & Environnement » ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai souhaité très clairement, sachant que depuis six mois, donc depuis l'histoire de l'I-SITE, le COMEX ne se réunit plus toutes les semaines mais tous les quinze jours, voire toutes les trois semaines à certains moments, c'est une question que j'adresse systématiquement à la ComUE dans la mesure où on ne peut pas limiter la ComUE à l'I-SITE. C'est un message qui est également très clairement porté par le ministère. L'I-SITE ne rassemble pas l'ensemble de ces établissements et n'a pas vocation à se substituer à une ComUE, et je rappelle systématiquement le souhait que nous avons de pouvoir participer au projet, à la formation et aux axes scientifiques en réintégrant les aspects qui concernent l'axe « Santé ». La dernière prise de position et demande formulée au cours du COMEX, qui n'a pas fait l'objet d'une réponse, portait sur le PIA3, sur le fait de réfléchir dans le cadre de l'appel d'offres « Territoires d'innovation » pour pouvoir, cette fois-ci, corriger un peu le tir. J'imagine que l'on n'imposera pas la fusion sur les territoires d'innovation et qu'on réintégrera dans le cadre d'une réponse à la fois la thématique « Ville » et la thématique « Santé » *via* l'environnement. Je sais qu'un certain nombre de membres fondateurs sont plutôt favorables à cela. Pour l'instant, la priorité de la ComUE est de pouvoir dans les deux ans afficher une gouvernance qui a été promise au jury international et au CGI. Il semblerait que le programme d'investissement à venir dans cette troisième vague soit pour l'instant un objet totalement secondaire pour la ComUE, dans la mesure où l'on a suffisamment à faire avec la structuration de l'I-SITE et les 5 M€ par an que cela va leur rapporter entre sept établissements.

Mme GUELTON.- Il semblerait qu'il y a un problème. Si vous attendez que les choses se passent toutes seules d'un côté et que, par ailleurs, les efforts sont mis sur le cœur de vos axes thématiques, la jonction n'est pas bonne.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas l'impression que des composantes sont laissées de côté ou sur la touche. C'est une question qu'il faut adresser à Philippe TCHAMITCHIAN. On est encore dans la constance, même après les résultats de l'I-SITE sur la Cité Descartes. Ce qui par ailleurs inquiète de nombreuses collectivités territoriales de Seine-et-Marne, c'est cet aspect sélection, l'axe ingénierie, des thématiques extrêmement ciblées qui ne permettent pas de répondre à l'université et à la demande de l'offre de formation du service public. Cela fait que nous sommes, nous, sollicités par les collectivités de Seine-et-Marne pour assurer cette mission.

C'est relayé au niveau de la ComUE. C'est une question que j'adresse régulièrement, qu'il faut éventuellement adresser directement à Philippe TCHAMITCHIAN qui, pour l'instant, considère la ComUE comme un objet secondaire par rapport à l'I-SITE, malgré des messages clairs du secrétariat d'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le fait que la ComUE ne se limite pas à l'I-SITE.

Mme GUELTON.- J'ai entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Merci pour votre attention. Comme je vous l'ai dit, il y a une feuille de route en cours de rédaction, qui doit être diffusée et qui peut faire l'objet de débat. C'est un document qui doit être évolutif. On n'a pas encore l'outil qui permet la grande interactivité de tout le monde et les forums qui nous permettraient de faire évoluer cette feuille de route, mais c'est bien l'objet d'avoir un document-source sur lequel chacun est sollicité pour commenter, proposer et faire évoluer ce document.

Bien, je vous remercie. Nous avons un CA relativement court, en tout cas l'ordre du jour est relativement court. Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 février 2017.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2017

M. GERVAIS.- Y a-t-il des remarques concernant le PV du 24 février ?

M. PELLET.- J'ai un certain nombre de remarques sur mes interventions. Il y a beaucoup d'erreurs, mais je ne voudrais pas ennuyer le CA avec cela.

M. GERVAIS.- Peux-tu envoyer la liste de tes commentaires à la DAJG ?

M. PELLET.- C'est ce que j'allais proposer. Ou même la page complète avec les modifications.

M. GERVAIS.- Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent faire des commentaires ou des corrections sur le procès-verbal ?

Comme on ne connaît pas tes commentaires, je pense qu'il sera difficile d'approuver maintenant le procès-verbal.

M. PELLET.- C'est très ponctuel. Il y a des endroits où il y a un contresens, une inversion de ce que j'ai dit. C'est une question de formulation. Il y a des redites... C'est du détail. Après, si vous voulez, c'est dans mon ordinateur ; je ne pensais pas ennuyer tout le monde avec cela.

J'allume mon ordinateur pour vous donner les détails si vous le voulez, mais comme c'est un vieux paquebot... *(Rires.)*

M. GERVAIS.- Sinon on l'approuve la prochaine fois avec les corrections. On va passer aux conventions et on y revient à la fin.

M. PELLET.- Oui.

3. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVEES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE

M. BASQUIN.- Un point usuel dans le cadre de notre Conseil d'administration, le bilan des contrats et conventions signés par le Président de l'université au nom de l'établissement et dans le cadre de la délégation que vous lui avez accordée en début de mandature.

Ce document fait le point des conventions qui ont été signées depuis notre dernière réunion du Conseil d'administration. Cette fois-ci, il n'y a pas de conventions que je mets particulièrement en exergue. On est dans l'ordre de la mise en œuvre des politiques usuelles, fondamentales de l'université, donc des conventions qui ont trait à la mise en œuvre de la formation, d'autres qui concernent la mise en place de dispositifs de recherche, des conventions dans l'ordre des relations internationales, et un quatrième chapitre de conventions concerne des utilisations de locaux, mais aussi, je le signale quand même, des conventions qui témoignent de la montée en charge progressive d'une politique d'actions culturelles assez volontariste.

Voilà pour le résumé de ce tableau. Après, le tableau vous donne l'analyse, convention par convention, de l'objet et des parties à chaque convention.

M. GERVAIS.- Y a-t-il des questions concernant les conventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Éric a-t-il réussi à allumer son ordinateur ?

M. PELLET.- Oui. Page 42-43, en particulier à la fin de mon intervention, j'étais intervenu sur le DU à l'ESPÉ pour les étudiants qui ont déjà un master, sur la question de leur donner la possibilité de préparer l'agrégation. *« Néanmoins, il aurait été normal de laisser le choix à ces étudiants de suivre une formation en didactique s'ils ne font pas l'agrégation, mais leur laisser la possibilité de consacrer ce temps, puisqu'ils ont déjà un master, à la présentation de l'agrégation. »*

La formulation revient à dire le contraire de ce que j'ai dit. Je propose de remplacer par : *« Néanmoins, il aurait été normal de laisser le choix à ces étudiants soit de suivre une formation en didactique, s'ils ne passent pas l'agrégation, soit de consacrer ce temps, puisqu'ils ont déjà un master, à la présentation de l'agrégation. »*

Au-dessus, il y a deux ou trois choses qui se répètent d'une phrase à l'autre, donc je propose des simplifications.

Dans l'intervention suivante, à la fin de la page, après la réponse de Marie (page 43-44) : « *Même dans la demande d'une dérogation et d'un report de stage, les étudiants ayant les moyens familiaux, soutenus par leurs parents pendant un an pour préparer l'agrégation, demandent un report de stage qui leur sera peut-être octroyé.* »

Je propose d'enlever « *même dans la demande d'une dérogation* », car on ne comprend pas ce que cela signifie, et de dire simplement : « *les étudiants ayant les moyens et soutenus par leurs parents pendant un an pour préparer l'agrégation demandent un report de stage ; n'ayant pas les moyens, ils ne le demandent pas.* »

M. GERVAIS.- D'accord. Ce sont les deux seules modifications ?

M. PELLET.- Oui.

M. GERVAIS.- Y a-t-il d'autres modifications ? (*Il n'y en a pas.*)

Pourriez-vous nous rappeler les procurations puisqu'il n'y a pas eu de vote jusqu'à présent ?

Un intervenant.- Alors, M. MONTAGNE a reçu pouvoir de M. DOUSSET et de Mme SERT,

Mme CADUSSEAU a reçu pouvoir de M. WOLKENSTEIN,

Mme GUELTON a reçu pouvoir de Mme HABIB et de M. MOUCHET,

Mme OLLIVIER-YANIV a reçu pouvoir de M. MOIGNARD,

Mme CHEVALIER a reçu pouvoir de M. CHOUMERT,

M. GERVAIS a reçu pouvoir de M. DEPREZ et de M. BICHERON,

M. GIRAL a reçu pouvoir de M. TRUDY et de Mme CIABRINI,

Et M. TUZLU a reçu pouvoir de Mme KOCH.

M. GERVAIS.- Merci.

Une intervenante.- Visiblement, Luc HITTINGER n'a pas envoyé son pouvoir à Conseil et Commission. Est-ce que je vous le transfère ?

Un intervenant.- Si vous l'avez, oui.

Une intervenante.- Je l'ai sous forme numérique. Je l'envoie à Conseil et Commission ?

Un intervenant.- Oui.

M. GERVAIS.- Très bien, il n'y a pas d'autres remarques concernant les procurations ? (*Il n'y en a pas.*)

Je propose de passer au vote ce procès-verbal du vendredi 24 février avec les deux corrections apportées par Éric PELLET.

Il est procédé à un vote à main levée.

Qui vote contre ?

(Pas de voix.)

Procurations contre ?

(Pas de voix.)

Des abstentions ?

(Pas de voix.)

Des procurations abstentions ?

(Pas de voix.)

Le PV est adopté à l'unanimité, merci. Ceci clôt l'ordre du jour, y a-t-il des questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES

Mme CHEVALIER.- Oui, depuis quelques jours, circule une rumeur à la fois insistante, persistante et inquiétante. Je voudrais avoir des éclaircissements. Cette rumeur est à propos d'un éventuel report, déplacement ou annulation d'un colloque qui est programmé et organisé depuis plus d'un an par 5 laboratoires de l'UPEC, 15 collègues de l'UPEC. Il s'agit du colloque « Penser l'intersectionnalité dans les recherches et dans l'éducation », qui est programmé pour les 18 et 19 mai sur le site de Bonneuil à l'ESPÉ.

Pour commencer, je souhaiterais avoir des explications précises sur ce qu'il se passe réellement. Cette rumeur est-elle fondée ? En quoi est-elle fondée ? C'est tout de même bientôt, dans moins d'un mois. S'il s'agit d'un report, quelles décisions ont été prises ? comment ont-elles été prises ? par qui ont-elles été prises, et pourquoi si tel est le cas ? S'il ne s'agit que d'une rumeur, il faudrait très vite l'arrêter.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons vous présenter les choses de façon factuelle, sachant que c'est un dossier en cours d'instruction.

M. PETEY-GIRARD.- Effectivement, est programmé depuis un an un colloque « Penser l'intersectionnalité dans les recherches et dans l'éducation », colloque dont la date de programmation était les 18 et 19 mai prochains. Ce colloque est soutenu par de nombreux laboratoires non seulement de l'UPEC, mais également de l'UPEM ; il a reçu le soutien de l'École pratique des hautes études en sciences sociales et de nombreux partenaires scientifiques. Et la Commission d'évaluation de la recherche de notre

université a également choisi de le soutenir au titre de l'appel d'offres interne de manifestations scientifiques. Jusque-là, aucune difficulté.

Il y a maintenant 15 jours très exactement, j'ai été alerté d'un certain nombre de mouvements autour de ce colloque sur les réseaux sociaux, mouvements de récupération du programme largement diffusé, et nous ne pouvons, bien sûr, que nous féliciter de la diffusion de nos recherches, sauf que la récupération s'est faite autour d'un certain nombre d'éléments de ce programme. Je vous rappelle que, au moment des différents engagements des laboratoires, le programme définitif n'était pas fixé. Ce sont les grandes orientations scientifiques du colloque qui étaient présentées.

Cette récupération porte sur un certain nombre de titres et l'usage d'un certain nombre de mots, entre autres du mot « race » dans un certain nombre de titres des communications. Il faut s'entendre dans le champ scientifique étroit, c'est-à-dire dans le champ universitaire, dans le champ de la recherche. Le terme « race » sous, d'ailleurs, influence anglo-saxonne est un terme qui n'a rien à voir avec la coloration ethnique qui est traditionnelle dans son usage par le grand public en France et qui est, je le rappelle, encore l'usage qui en est fait dans l'article 225 du Code pénal au titre des discriminations en fonction de l'ethnie, de la race. Contrairement à ce que l'on dit toujours, le terme n'a absolument pas disparu des textes législatifs. On le retrouve donc dans le Code pénal prioritairement. J'ai vérifié sur Légifrance hier soir, c'est tout à fait vrai. On comprend bien que la diffusion de ce programme ait pu poser problème auprès du grand public, puisque la lecture induisait une compréhension qui impérativement n'était pas celle que les spécialistes de ces champs de recherche pouvaient avoir du mot utilisé.

Ce sont des associations extrémistes qui se sont saisies de la chose, et cela a débouché sur une intervention de Marine LE PEN lors d'un de ses meetings, intervention qui n'incriminait pas l'UPEC directement, mais l'académie de Créteil et les formations qu'elle met en place. Il faut savoir, en effet, que ce colloque avait été rattaché au plan académique de formation. Attention, le plan académique de formation a été publié en juin 2016, donc à un moment très antérieur à l'élaboration du programme.

Face à cette situation, dans un premier temps j'ai été en contact, puisque le colloque devait se tenir à l'ESPÉ, avec la Directrice de l'ESPÉ, Brigitte MARIN. La première solution que nous avons envisagée, puisque le rectorat souhaitait se désengager de cette manifestation et souhaitait qu'elle ne se tienne pas dans des locaux de l'ESPÉ,

était son transfert. Je pensais immédiatement au Campus Centre, sauf que nous sommes en période d'examens, qu'il y a 240-250 inscrits, entre autres, des enseignants du plan académique de formation, et qu'il faut trouver un amphithéâtre de 250 places, mais également, pour les sessions parallèles, 4 salles de 50 places. En période d'examens, peu après vérification, il n'y avait pas possibilité d'organiser la chose.

D'autre part, la rumeur sur les réseaux sociaux, vous savez comme ce genre de choses fonctionnent, ont pris des proportions suffisamment importantes pour que le risque de trouble à l'ordre public puisse être ressenti, si bien que nous avons pris contact avec la préfecture, puisque c'est le Préfet sur le bureau de qui le dossier est actuellement – *nous attendons son retour* –, qui va conditionner les possibilités d'accueil de cette manifestation.

Je répète qu'aussi bien l'université, sa Commission de recherche que la communauté des laboratoires impliqués soutiennent et ont soutenu scientifiquement cette manifestation. Le problème n'est pas là, le problème n'est pas du tout dans la liberté de la recherche. Le problème est sur ce qui s'est greffé en dehors du champ de la recherche et qui fait craindre un certain nombre de « troubles à l'ordre public », pour reprendre le terme consacré.

Face à cette situation, j'ai reçu quatre des organisateurs de ce colloque mercredi matin. Étaient présentes à cette réunion, outre ces quatre organisateurs, la Directrice du Cabinet et la Directrice de l'ESPÉ. Nous avons posé l'ensemble du dossier. J'ai attiré l'attention des participants sur ce que je viens de dire, sur la nécessaire adéquation de notre discours avec le public qu'ils rencontrent. Ce public, à partir du moment où il cesse d'être un public de spécialistes, peut donner aux mots le sens qui est celui qu'on leur attribue hors du champ de la recherche ; il faut s'en méfier. Dans une certaine mesure, je comprends l'attachement, au nom de la recherche, à l'usage d'un certain vocabulaire, mais la publicité, par ailleurs tout à fait souhaitable, et c'est là qu'est le paradoxe, autour d'un événement scientifique impose une adéquation entre le vocabulaire utilisé et les risques de récupération. Finalement, et on peut en partie le comprendre, la prudence – *je ne sais pas si le terme est bon* – fait dire des choses auxquelles on ne pense pas quand on est dans le bain de la recherche et auxquelles cette situation nous montre qu'il faut néanmoins penser. De la réunion qui a eu lieu hier, est sorti un Compte rendu dont je regrette fort qu'il ne m'ait pas été communiqué avant d'être diffusé puisqu'un certain nombre d'éléments ne sont pas tout à fait exacts par rapport à ce que j'ai pu dire pour la simple et bonne raison que

ce ne sont pas des choses que j'ai pu dire ; mais ce sont là des choses marginales ; laissons cela de côté. J'étais plus inquiet face à la réaction d'un certain nombre de collègues qui souhaitaient faire paraître dans la presse une « tribune » – *c'est le terme* – ou bien dans *Le Monde* ou bien dans *Libération* ou bien dans *Mediapart*, dont le titre était « *Censure à Créteil, la recherche et la formation des enseignants-chercheurs est-elle déjà conditionnée par l'approbation du FN ?* » On voit à quel point on s'éloigne du périmètre de la recherche.

Au demeurant et par ailleurs, puisque chaque heure apporte de nouvelles informations dans ce dossier, je viens de recevoir de Benjamin MOIGNART, un des membres du Comité d'organisation de ce colloque, la nouvelle que les contacts avaient été pris avec la Maison des sciences de l'homme de Paris-Nord, qui est partenaire de l'événement, pour qu'il puisse être délocalisé.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : l'ESPÉ devait accueillir l'événement, le rectorat ne souhaite pas que les locaux de l'ESPÉ y soient associés et que la manifestation s'y déroule ; nous n'avons pas de position de repli au sein de notre établissement en raison de la période d'examens. Ce sur quoi la réunion avait débouché mercredi matin, sur proposition des organisateurs d'ailleurs, c'était une localisation différente – *je préfère cette expression à une « délocalisation », car le terme n'est pas très heureux* –, pour que « triomphe la science », j'ai envie de dire, pour que la recherche et l'objet scientifique qui a été clairement identifié et reconnu puissent reprendre le pas sur les polémiques, sur les récupérations partisans de tous ordres qui peuvent nuire à ce type de recherche dont nous avons les uns et les autres reconnu l'utilité et la pertinence.

Aux dernières nouvelles, nous n'avons pas encore eu de retour de la préfecture, laquelle n'enquête pas sur le bien-fondé scientifique des choses, mais sur des questions d'ordre public. Dans le même temps, nous nous retrouvons dans une situation qui, en termes de locaux, ne nous permet plus d'accueillir la manifestation. On en est là pour le moment, on attend de voir si la MHS-Nord pourrait effectivement l'accueillir. C'est la dernière étape dans l'évolution des choses.

Mme CHEVALIER.- Je ne suis pas vraiment satisfaite de la réponse qui est donnée parce que j'aimerais comprendre quelles sont les raisons officielles et quelle est la forme qu'a prise la décision de la Rectrice de tout faire pour que cette manifestation ne se tienne pas. Quels sont les arguments ? On n'a pas de trouble à l'ordre public tant que le Préfet ne s'est pas prononcé. Quels sont les arguments de fond, quelles

sont les raisons officielles et par quel canal s'est passé ? On est dans une situation où, quoi que nous dise le Vice-Président chargé du CAC, on procède en défense...

M. PETEY-GIRARD.- Oui, mais,

Mme CHEVALIER.- Je suis désolée, mais c'est extrêmement grave.

... sur les questions de liberté académique, de connaissance du travail accompli par des collègues des laboratoires de l'UPEC que l'on se propose de délocaliser. À quoi cela sert-il de travailler au centre de laboratoire de l'UPEC ?

M. PETEY-GIRARD.- Il y a quelque chose d'erroné dans ce que tu dis. Ce ne sont pas que des laboratoires de l'UPEC.

Mme CHEVALIER.- Il y en a 5 sur 8. Tout le monde s'était organisé.

M. PETEY-GIRARD.- Bien sûr, j'en suis parfaitement conscient.

Échanges croisés.

M. PETEY-GIRARD.- La Rectrice a fait connaître sa position par téléphone. Il est très vraisemblable, mais je suis là dans un registre de la supposition et pas autre chose, qu'un titre de panel comme « Comment l'institution scolaire fabrique le problème musulman » puisse être problématique.

Mme CHEVALIER.- Cela me pose deux questions. Ce matin, j'ai bu un café et mangé un croissant avec François HOLLANDE qui m'a dit « *N'écoute pas les propos de la Rectrice, c'est du n'importe quoi.* » Moi je suis allée voir, j'ai eu un oui-dire, cela ne tient pas. Je pense qu'il faut que l'on puisse tracer les raisons. C'est une question extrêmement grave dans l'absolu et en particulier dans la période que l'on est en train vivre. On est sous une forme d'intimidation. Je ne vais pas aller discuter du contenu scientifique d'un colloque qui porterait sur le climat ou autre. Je ne comprends pas que la Rectrice puisse rentrer dans le contenu scientifique.

M. PETEY-GIRARD.- C'est au titre du risque de trouble à l'ordre public.

Mme CHEVALIER.- Il faut que les choses soient écrites.

M. PETEY-GIRARD.- En réalité, les choses sont plus compliquées que cela. N'oublions pas que la Rectrice est Chancelière des universités et qu'il y a quelque chose comme une ambiguïté quant à la responsabilité et au positionnement d'une part de la préfecture et d'autre part du rectorat. Quant à la question de trouble à l'ordre public dans les établissements de l'académie, il y a deux lectures possibles des textes qui l'encadrent.

Mme CHEVALIER.- Je ne sais pas sur quoi se fondent ces textes.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Je voudrais intervenir parce que j'ai été tenue au courant. Mon laboratoire est associé parmi bien d'autres dans l'organisation de cette manifestation qui ne présente, évidemment, aucune contestation sur un plan strictement scientifique. C'est la raison pour laquelle elle a été soutenue par plusieurs laboratoires et par l'université. On voit que, selon les thématiques et les objets sur lesquels on travaille, la recherche n'est pas en dehors du monde social et, compte tenu de la conjoncture, certains sujets sont exposés à être mis sous la pression d'acteurs sociaux extérieurs qui sont loin d'être tous bien intentionnés. Il faut quand même le souligner. Je crois que la question des mots que l'on utilise dans les titres de nos communications, à partir du moment où ces intitulés sont produits dans un contexte scientifique, doivent être compris comme des objets d'étude, comme des manières de mettre à distance les phénomènes qui se déploient par ailleurs dans le monde social. C'est le sens du travail scientifique en sciences humaines et sociales. Les colloques ou les journées d'étude sont là pour le mettre en œuvre.

Je rejoins ce que disait Véréne sur le fait que, sur des sujets plus techniques, le climat etc., encore que sur le climat il y a tellement de *fakes news* que cela peut donner lieu aujourd'hui à des débats et à de l'instrumentalisation. C'est une position de principe, au nom de mon laboratoire, parce qu'on en a un peu discuté avec les collègues et le codirecteur du laboratoire.

La deuxième chose sur laquelle je voulais intervenir, c'est sur cette question de trouble à l'ordre public, à savoir le retour de la préfecture et peut-être des renseignements généraux que nous n'aurons pas forcément à connaître ici, bien évidemment.

M. PETEY-GIRARD.- Et que nous n'avons pas pour le moment de toute manière.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Cela me semble être un prérequis extrêmement important. S'il y avait du point de vue de la préfecture, une réelle menace de trouble à l'ordre public, ma question serait : pourquoi maintenir cette journée d'étude, non pas pour des raisons scientifiques, puisque ce colloque ne pose aucun problème scientifiquement ? Faut-il le maintenir, est-il prudent de le maintenir, pour les collègues et les participants ? Il me semble que cela pourrait être le prérequis. S'il devait y avoir un trouble à l'ordre public anticipé, il pourrait y avoir aussi une déclaration des institutions qui avaient porté cette journée d'étude pour expliquer que le trouble à l'ordre public est bien le fait des gens qui instrumentalisent cette manifestation et pas du fait des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des formateurs de l'ESPE qui s'apprêtaient à y intervenir et à y participer.

M. PETEY-GIRARD.- Tout à fait. Mais comme je le disais, pour le moment nous sommes dans l'attente. Si la préfecture interdit une manifestation, vous savez qu'elle peut difficilement avoir lieu, puisque la préfecture est l'autorité. On n'en est pas là, mais pour le moment, en réalité, il y a deux problèmes qui sont dans des registres différents. La Rectrice, Chancelière des universités, manifeste quelque chose. Cette position du rectorat par rapport à l'université est une position dans le champ des ESPÉ assez particulière, et les textes peuvent prêter à une interprétation qui va dans le sens d'une autorité de la Rectrice.

L'autre problème, sur lequel j'insiste depuis le début, et c'était ma position de départ, déplaçons la chose à l'intérieur de l'université, nous avons des salles, etc., sauf que nous sommes en période d'examens. L'autre élément est là. Les organisateurs, lorsqu'ils ont connu cette position, ont pris contact avec l'université de Paris VIII qui était également impliquée, et c'est la même réponse qui a été faite à cette question : « *On est en pleine période d'examens, trouver un amphi de 450 places et 4 salles de 50 places est difficile* ». C'est purement contingent. On ne peut pas y faire grand-chose, on n'a pas de solution de repli. La position et la réflexion seraient totalement différentes s'il y avait une possibilité sur l'un de nos sites hors ESPÉ d'accueillir la manifestation. On aurait une réflexion totalement différente. Pour l'heure, nous attendons la réponse de la préfecture, nous ne pouvons pas faire autrement.

M. PELLET.- Ce que je vais dire, je le dis d'autant plus volontiers que j'ai aussi sursauté par ignorance sur certaines formulations du programme, mais il me semble que ce n'est pas le problème. Le problème, c'est clairement la question de la liberté académique, la liberté de recherche.

Dans le déroulement que tu viens de rappeler, il me semble que tous les niveaux sont mêlés et qu'il est important de les démêler. Une fois que l'on a posé ce que tu as rappelé, à savoir que le même mot employé par des spécialistes n'a pas les mêmes implications dans le champ de la société et que c'est un principe qu'il faut rappeler et défendre, le débat est clos sur les formulations. On peut juste réfléchir et demander aux organisateurs d'annuler, mais le débat est clos sur le principe même.

M. PETEY-GIRARD.- Ce qu'ils vont faire,

M. PELLET.- Je vais juste finir pour essayer de cerner le problème.

Il reste, si on laisse de côté l'interrogation sur la légitimité de l'emploi du mot parce que cela concerne les organisateurs, la question de savoir si l'on doit ou non défendre, quand il est attaqué, le principe de la liberté de la recherche.

M. PETEY-GIRARD.- Tout à fait.

M. PELLET.- Là, il y a l'intervention de la Rectrice. Si l'intervention était d'emblée celle du Préfet, le débat ne serait plus le même. Comme tu le disais, le Préfet ne se pose pas de question sur le contenu scientifique ; il réagit en termes de police. Mais ce n'est pas le cas, ce n'est pas une intervention du Préfet qui déclenche cela, mais un appel téléphonique de la Rectrice.

La première chose, sur laquelle je ne vais pas revenir puisque Vérène a bien insisté dessus, ce serait que la Rectrice s'exprime par écrit. C'est quand même le minimum, parce que je ne vois pas pourquoi l'université devrait réagir à un appel téléphonique. Deuxième élément, toujours à propos de la Rectrice, certes, en tant que deuxième responsable avec l'université de l'ESPÉ, elle a son mot à dire notamment, si j'ai bien compris, par le biais de l'inscription dans le plan de formation académique. Elle est en droit de demander la désinscription, mais a-t-elle un droit de regard sur ce qu'il se passe dans les locaux de l'université ? Cela me semble être une chose complètement différente. Autrement dit, la Rectrice a-t-elle le droit de dire « *Je ne veux pas qu'un tel événement se passe à l'intérieur de l'ESPÉ* » ? Si elle a le droit de dire cela pour l'ESPÉ, alors nous pouvons chercher une solution de repli. Or, il me semble que l'on a commencé par chercher des solutions de repli ou de décalage avant de se demander si la Rectrice ne sortait pas de son champ de compétences et de droit.

M. PETEY-GIRARD.- L'ambiguïté des textes dont je parlais tout à l'heure permet à la Rectrice d'intervenir. Vous savez comme moi que l'autonomie des universités des universités pour un certain nombre de choses est toute relative. Ce n'est pas pour rien qu'un,

M. PELLET.- Alors qu'elle l'écrit et qu'elle dise en vertu de quel article elle l'interdit, au lieu de demander à l'université de mettre en acte ce qu'elle voudrait. Si c'est une question de droit, qu'elle formule par écrit les choses en termes de droit. Si c'est juste une demande personnelle, alors l'université n'a pas à aller au-devant de ses désirs.

M. PETEY-GIRARD.- Ce qui a prévalu dans la discussion que j'ai eue avec les organisateurs et je pense qu'autour de la table nous en étions tous d'accord, c'est de faire en sorte que cette manifestation scientifique, dont le bien-fondé scientifique n'est absolument pas remis en cause, puisse avoir lieu. C'est la raison pour laquelle nous essayons de trouver des solutions dans l'attente de la réponse de la préfecture.

M. PELLET.- Je répète qu'il faudrait reprendre du départ et exiger de la Rectrice un texte écrit où elle dit en vertu de quoi elle peut interdire cela.

Mme CHEVALIER.- Que ce soit motivé !

M. PELLET.- Si elle n'en a pas le pouvoir juridique, je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas avoir lieu.

Échange croisé

M. PELLET.- De toute façon, le mal est fait. En gros, l'alternative qui se pose à nous, en tant qu'université et institution universitaire, est d'accepter une « censure » à partir d'une récupération politique ou d'assumer de ne pas mélanger le champ politique et le champ de la recherche scientifique. Dans les deux cas, le *buzz* est fait. Dans les deux cas, il y aura le *buzz*. Il faut savoir dans quel type de *buzz* on est prêt maintenant à s'inscrire.

Mme LE LAGADEC.- Je voudrais intervenir en tant que Candide ; il est vrai que je me situe dans un champ qui n'est pas celui des spécialistes. Je suis allée voir ce dont il en retournait, puisqu'il se trouve que le logo du département du Val-de-Marne figurait dans l'organisation de cet événement. En tant que Candide, je vous avoue que j'ai eu une interrogation sur ce concept de « race » que, pour ma part, je ne connais que comme citoyen lambda. Pour moi, cela n'existe pas, il y a une race humaine. Après, on me l'a expliqué, on m'a dit qu'en sociologie c'est quelque chose de très banal, que le terme vient de là, etc., mais il se trouve – *et c'est pour cela que je pense que Madame la Rectrice a pris en compte les différents alignements des planètes* – que cela a été récupéré très largement par plusieurs organisations politiques. Cela a quand même commencé par le MRC puis il y a eu d'autres organisations politiques défendant plutôt une société avec une vision Front national. On est dans une politique tendue de ce point de vue. La question est : est-ce que Madame la Rectrice se met en dehors de tout cela en disant que ce sont leurs affaires et que l'on continue la récupération ? Elle ne peut pas faire comme si cela ne s'était pas passé. J'entends ce que disent les chercheurs et je suis d'accord que l'on n'a pas à avoir d'injonction sur ce qui peut être organisé ou pas par les chercheurs, mais il se trouve que la situation est extraordinaire.

En revanche, je suis assez interrogative sur le fait de l'organiser sur Paris-Nord. Je vais vous dire pourquoi. Justement, sur le même sujet, parce que ce serait en Seine-Saint-Denis on pourrait parler de certains sujets. Je vous le dis du point de vue du citoyen lambda.

M. PETEY-GIRARD.- Bien sûr. Je comprends tout à fait.

Ce sont les organisateurs qui... puisque, dans l'ensemble des partenaires, il y a la LLSHS Paris-Nord. L'autre problème sur d'autres sites universitaires, c'est l'organisation des examens. Comme je le disais, c'est l'autre paramètre.

Pour l'heure, nous ne pouvons qu'attendre le retour de la préfecture sur le dossier qui a été transmis.

Mme CHEVALIER.- Je me permets d'insister pour que l'on sache qui décide, au nom de quoi et pourquoi. Je ne suis pas juriste, mais il me semble que les décisions, qu'elles soient d'annulation ou de création, doivent être motivées. On a là un vrai problème.

M. PETEY-GIRARD.- « Annulation » n'est pas le terme qui a été proposé.

Mme CHEVALIER.- Peu importe. Report, déplacement...

M. PETEY-GIRARD.- Ce n'est pas la même chose. Une annulation n'est pas un report et n'est pas un déplacement.

Mme CHEVALIER.- Oui, mais cela ne se passe pas par un appel téléphonique. Je ne reviens pas sur la proposition de démêler l'ordre des questions qui se posent, qu'a exposé Éric. Je pense que c'est extrêmement important. En l'état, on n'a pas de motivation écrite et juridiquement opposable sur le fait de déplacer, de changer de date, de lieu, de reporter ou d'annuler. On n'a pas les éléments qui motiveraient une quelconque transformation du dispositif. C'est une vraie question. On pourrait dire des choses dans le centre de Paris ou à Paris-Nord que l'on ne pourrait plus dire dans le 94.

M. PETEY-GIRARD.- Ce n'est pas tout à fait cela, même si je comprends tout à fait la lecture que l'on peut en avoir. Ce n'est pas exactement cela.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Après avoir rappelé le cadre, je vais développer trois points – *sur les premiers, il n'y aura pas trop de discussion à mon avis, mais plus sur le troisième* – pour essayer de bien centrer le débat.

Le cadre, c'est trois acteurs, ou plutôt trois catégories d'acteurs. C'est, premièrement, une ou des équipes de recherche qui veulent organiser une manifestation scientifique, dont le niveau et la qualité scientifiques ne sont contestés par personne. Je crois même que l'université, via la Commission de recherche, a décidé d'attribuer des subventions ou des financements. C'est parfaitement soutenu. La Direction de l'université soutient scientifiquement l'idée que ce colloque doit avoir lieu.

Le deuxième acteur, c'est la tutelle au sens administratif. Elle s'exprime à travers deux personnes, le Préfet et le Recteur, qui parlent au nom de la même personne morale : l'État. Autrement dit, le Préfet et le Recteur sont les représentants du gouvernement. Ils sont chargés au nom du gouvernement de prendre un certain nombre de décisions. Ils exercent une tutelle. Il y a même parfois, dans des cas extrêmes, une possibilité

pour le Recteur d'exercer un pouvoir qu'on appelle la « substitution d'action » : le Recteur se substitue au Président de l'université en tant que Chancelier des universités. C'est le deuxième acteur (l'État à travers ses représentants).

Et il y a une troisième série d'acteurs : c'est celle dont on a le moins parlé, mais qui en réalité pose le plus de difficultés. Il s'agit des personnes qui veulent s'opposer à cette manifestation, qui s'en servent à des fins politiques, qui ne savent pas du tout de quoi il est scientifiquement question, mais qui font de la provocation, de la récupération politicienne.

Sur ces trois acteurs, je vais développer trois points.

Le premier point, je vous en parlerai en tant qu'universitaire ; le deuxième point, en tant qu'assesseur aux affaires juridiques ; et le troisième en tant qu'assesseur chargé de la communication.

(Rires.)

Ma première casquette, celle d'universitaire, ne posera aucune difficulté, à mon avis, parce que nous sommes tous d'accord pour dire que ce colloque doit avoir lieu. En réalité, c'est l'objectif principal, et donc c'est le seul objectif. C'est cet objectif qui doit l'emporter sur les autres. Je pense qu'il y a une unanimité au sein du Conseil d'administration sur cette question.

L'universitaire a fini de parler ; il laisse la place à l'assesseur aux affaires juridiques.

Juridiquement, nous pourrions tout à fait dire – *ce serait très compliqué, mais nous pourrions le faire* –, ou plutôt le Président de l'université pourrait tout à fait dire à la Rectrice ou au Préfet : « *Écoutez, moi, on ne me parle pas par téléphone. Le Conseil d'administration s'y oppose ; j'exige un ordre écrit. D'ailleurs, je le contesterai devant le tribunal administratif* ». Je ne suis pas sûr que ce serait opportun – *en légalité on aurait raison* –, alors que le débat originel oppose, d'un côté, des scientifiques et, de l'autre, des personnes qui veulent les empêcher de mener cette manifestation ou qui essaient de l'instrumentaliser à des fins très contestables. Je ne pense pas qu'il faille, en plus, engager une polémique avec la tutelle. Juridiquement, nous aurions raison. Je ne suis pas sûr qu'il faille, en plus, dire : « *Nous allons nous opposer au rectorat, nous allons nous opposer à la préfecture.* » Je pense au contraire qu'il faut être capable d'agir en bonne intelligence, et donc ne pas mettre en demeure quiconque d'envoyer des instructions écrites. La Rectrice a fait connaître sa position, le Préfet fera connaître sa position. Je suis d'avis, même si juridiquement nous pouvons ne pas le faire, de travailler en bonne intelligence avec eux.

Le troisième élément, c'est l'élément de communication. En réalité, qu'est-ce qui est essentiel ? Je reviens au point de départ : c'est le fait que cette manifestation puisse avoir lieu. D'un point de vue communication, quel est le risque ? Le risque, c'est celui dont on parle depuis tout à l'heure : c'est le *bad buzz*. Autrement dit, que l'on parle de tout sauf du colloque, que l'on fasse dire à ce colloque tout sauf ce qui s'y sera dit d'un point de vue scientifique. En réalité, plus nous allons entrer dans des polémiques, plus nous allons nous fragiliser et plus nous allons rendre difficile la possibilité que ce colloque ait lieu. Je suis d'avis, par conséquent, de faire le profil le plus bas possible, pourvu que le colloque ait lieu. Plus nous allons en rajouter, plus nous allons mettre d'huile sur le feu, notamment avec le rectorat et la préfecture, plus nous prenons des risques que cette manifestation ne se tienne pas. Et il y a la question de l'ordre public : plus on va en rajouter, plus le Préfet pourra dire : « *Il y a un risque de trouble, regardez ce qu'il est en train de se passer* ».

Mme SABATER.- À partir d'un appel téléphonique, excusez-moi du peu, cela ne peut pas suffire. Il suffirait que la Rectrice dise... Elle doit fonder ; cela ne suffit pas, sinon c'est la porte ouverte ; demain, n'importe qui téléphone et dit que. Ce n'est pas sérieux en termes de position. Sur cet aspect précis, je suis désolée, il y a un problème. On ne peut pas dire qu'un appel téléphonique suffit en soi.

Une autre question se pose en tant que citoyen, celle des libertés fondamentales. Cela se pose vraiment là-dessus. Il y a quand même près de 250 personnes qui doivent se déplacer sur ce colloque prévu de longue date. Il apportera derrière des réflexions qui seront importantes dans la compréhension de certains éléments scientifiques. Je ne suis pas un spécialiste, je ne vais pas m'engager, mais cela me semble important par rapport, aussi, à l'obscurantisme. Notre but en tant que citoyen est de lutter contre l'obscurantisme, mais il est en train d'assombrir beaucoup de choses, et il assombrit aussi la démocratie en tant que telle. Par rapport à l'ensemble de ces éléments, je peux entendre l'huile sur le feu, mais ce sont les principes qui doivent dominer à un moment donné et qui doivent faire que l'on prend des actes parce qu'on pense que, si on ne les prend pas, les tenants de l'obscurantisme gagneront sur cette partie.

M. PELLET.- Premier point pour répondre à Alexandre, je voudrais quand même souligner que personne n'a parlé d'attaquer au tribunal administratif. Demander une position...

Échange croisé

M. PELLET.-... qui revient à invalider le premier argument. Il s'agit de demander un ordre écrit et une prise de position officielle de la Rectrice. Ce n'est pas engagé

forcément le combat pour contester la décision. Tu dis qu'il faut faire profil bas, mais à abaisser la tête on va prendre le plafond au-dessus. Pourquoi ? parce que la Rectrice ne s'engage pas dans la polémique qui va suivre. Si ce colloque ne se tient pas, qui portera le chapeau de la suspension, du report ou de l'interruption du colloque ? La Rectrice ne s'étant pas mouillée, c'est l'université, la présidence de l'université qui sera responsable et accusée. À partir du moment où on ne demande rien à la Rectrice, on anticipe ses désirs ; il n'y a rien d'écrit, c'est l'université qui demande que le colloque n'ait pas lieu. À mon avis, la Direction de l'université est devant un piège communicationnel dans cette histoire, qu'il vaudrait mieux anticiper.

Mme SABATER.- Dès le début, il y a eu des maladresses de communication. S'il y avait eu le terme « discrimination raciale » en expliquant ce que cela voulait dire ensuite, il n'y aurait eu de débat. Du fait de la manière dont s'est affiché, il y a débat.

M. PELLET.- J'ai eu la même réaction. Le débat n'est pas là.

Mme SABATER.- Au contraire, pour l'avenir, c'est bien d'y penser.

M. PELLET.- On est face à un autre cadre politique. La défense du principe est bien supérieure à nos réactions immédiates sur une formulation.

M. PETEY-GIRARD.- Il y a différentes choses. Il y a les éléments qui relèvent de la faisabilité effective et justement de la tutelle du rectorat. Il me semble que c'est la science qui doit être vue comme étant essentielle. C'est pour la recherche que nous travaillons, pas pour le *buzz*. Les organisateurs souhaitent que ce colloque puisse avoir lieu, et vous imaginez les raisons (des raisons de pratique, de présence d'un certain nombre d'intervenants à Paris au moment où le colloque a lieu), et entreprennent eux-mêmes des démarches pour que le colloque puisse avoir lieu. Il ne faut pas non plus envenimer les choses. Pour le moment, le dossier est à la préfecture. On ne sait même pas ce qu'est la position du Préfet à l'heure qu'il est. On attend qu'il réagisse.

Mme CHEVALIER.- Raison de plus. Je ne comprends pas, je le redis. Comment se fait-il que la Rectrice se permette d'intervenir sur la tenue d'un colloque scientifique et que, je poursuis, l'université demande aux organisateurs une délocalisation sans que l'on en ait de motivation ou de traçabilité ?

M. PETEY-GIRARD.- Non, c'est quelque chose sur le déplacement du lieu de colloque. C'est en concertation avec les organisateurs que nous avons pensé la chose lors de la réunion de mercredi matin. Nous n'imposons rien et, je le disais dès le début, l'université l'aurait accueilli si nous avions eu de la place.

M. LE PRÉSIDENT.- L'élément, je pense, qui fait que la Rectrice, que j'ai eue à 9 heures 20 au téléphone ce matin, qui n'écrira pas comme cela lui a été demandé, le fait que la manifestation... dans la perspective où on attend que le Préfet se positionne. Le fait que cela se déroule au niveau de l'ESPÉ sur une thématique qui touche à l'école fait que la Rectrice a le droit de s'exprimer, qu'elle le fasse par écrit ou pas.

L'autre élément qui a été mis en avant, c'est la période de réserve électorale, qui fait qu'il aurait été judicieux d'y réfléchir avant et que la politisation actuelle de ce colloque, qui risque éventuellement de devenir un *meeting* ou de se dérouler dans une atmosphère extrêmement tendue, fait qu'au minimum, si cette manifestation se déroule, il faudra renforcer notablement les services de sécurité.

Un autre élément, la demande que le colloque puisse éventuellement se dérouler - *on attend de l'avis du Préfet* - sur le site de l'ESPÉ, c'est que les salles ici sont occupées et, par ailleurs, la sécurisation des sites fait qu'il faut absolument avoir un site grillagé et sécurisable, ce qui est le cas de l'ESPÉ de Bonneuil puisqu'il y a trois portails d'accès au parking. C'est beaucoup plus facile qu'au Campus Centre.

Pour l'instant, je suis en période réserve, donc Je ne me prononce pas, même si je défends les valeurs de la liberté d'expression sur le plan scientifique. Il y a des missions de police liées à la fonction de Président. Le problème, c'est la sécurité des personnes. La préfecture et les renseignements généraux doivent probablement travailler à savoir quel est le niveau de risque, tout en sachant que l'on va attendre cette décision du Préfet. Éric ?

M. PELLET.- Ce sera ma dernière intervention.

Toutes ces questions sont de l'ordre du Préfet, donc cela ne sert à rien de les anticiper. Mais en dernier ressort, si l'amalgame est fait entre les lieux de formation des enseignants, parce que l'extrême droite cible la manière dont on forme nos enseignants, si tel est le problème, pour défendre le principe de la liberté de la recherche, l'université devrait s'honorer à faire que cela se passe dans les locaux du CMC de l'université parce qu'elle ne cède pas à la pression. L'argument des examens, je sais que c'en est un, que c'est une difficulté. Le 18 mai, c'est quand même la fin, je suis persuadé que, par un jeu de déplacements de salles prévues, on pourrait réserver l'amphi 500 et quelques salles pour que cela se tienne.

M. PETEY-GIRARD.- Ce ne sont pas n'importe quelle salle.

M. PELLET.- Ce serait l'honneur de l'université dans le débat qui, de toute façon, va avoir lieu. **Mme CHEVALIER.**- Il y avait la Marche pour la science samedi, exactement

sur ces questions que l'on prend en pleine figure. Je trouve que, sur le plan des principes, le moment est extrêmement grave. C'est d'une gravité énorme. Je n'aurais jamais cru connaître, depuis que je suis entrée à l'université, une telle situation, avec l'obscurantisme qui arrive.

M. PETEY-GIRARD.- Quel obscurantisme arrive dans ce colloque ?

Mme CHEVALIER.- Pas dans ce colloque.

M. PETEY-GIRARD.- Notre objet, c'est le colloque et la recherche.

Mme CHEVALIER.- Dans la mise en cause de ce colloque.

M. PETEY-GIRARD.- Cette mise en cause est fonction de ce qui est périphérique à ce colloque. Nous, nous souhaitons que le colloque puisse avoir lieu.

Mme CHEVALIER.- [Échange croisé]. La question est : est-ce qu'on la laisse arriver jusqu'à nous, l'institution ?

M. PETEY-GIRARD.- Justement, en permettant au colloque d'avoir lieu, nous permettons à la connaissance sur ce domaine.

Mme CHEVALIER.- Cela n'a pas l'air parti pour.

M. PETEY-GIRARD.- Je ne comprends plus du tout...

Mme CHEVALIER.- Cela se fera où, quand, comment, sans que l'on sache pourquoi il faut le déplacer dans le temps ou dans l'espace et par quoi c'est motivé autrement par une crainte de trouble à l'ordre public ?

M. PETEY-GIRARD.- Ce n'est pas rien, tant pour la préfecture que pour,

Mme CHEVALIER.- Mais on ne l'a pas encore !

M. PETEY-GIRARD.- J'ai fait un exposé factuel en disant : « Voilà ce que sont les choses. » Nous avons des tutelles,

Mme CHEVALIER.- Si le Préfet est d'accord, oui. Pour clarifier la situation, si le Préfet est d'accord et dit qu'il n'y a pas de trouble à l'ordre public ou qu'il en fait son affaire - *il pourrait très bien le dire* -, il y aura une organisation de telle sorte que,

M. PETEY-GIRARD.- Oui, mais c'est une nouvelle étape du dossier.

Mme CHEVALIER.- On est bien d'accord que c'est la question qui se pose ? Si le Préfet dit qu'il n'y a pas de risques de trouble à l'ordre public, la manifestation peut se tenir et elle peut se tenir à Bonneuil.

M. PETEY-GIRARD.- À partir du moment où la Rectrice,

Mme CHEVALIER.- Ou alors la Rectrice va encore dire... Quelle va être la motivation de la Rectrice ? C'est cela la question qui se pose.

M. PETEY-GIRARD.- S'il n'y a plus de motivation, on ne peut pas le savoir, il faut que l'on attende.

Mme MARIN.- J'ai été sensible à tous les arguments et je les partage, notamment l'explication en trois temps. En tout cas, notre but, à l'université ESPÉ, c'est que cela se tienne au plus près des conditions initiales. Les contraintes sont fortes, surtout en cette période. On a rassuré les organisateurs que nous avons rencontrés mercredi – *le Vice-Président s'est exprimé sur le sujet* – en disant, et c'était important, que l'on soutenait ce colloque. La qualité scientifique est indéniable ; elle a été validée par différentes instances. C'était quelque chose qu'il était important de dire. Toutes les stratégies qui peuvent vous sembler un peu trop heureuses ont pour objectif que cela se tienne et que l'on ne renonce pas. Vraiment !

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Plus on va mettre le « bazar », plus on va réduire les chances que cela se tienne.

Mme MARIN.- Exactement. Si cela monte trop haut comme un effervescent, c'est un piège.

(Discussion générale.)

M. MAITROT DE LA MOTTE.- C'est ce qu'il faut absolument éviter, de mon point de vue. Il est important de pouvoir dire, après : que ce colloque a eu lieu, qu'une manifestation scientifique s'est déroulée avec un vrai contenu scientifique. Cela va entraîner un certain nombre de modifications concernant le lieu, mais ce seront les mêmes personnes qui diront la même chose en exerçant la même **liberté** académique. C'est l'essentiel.

M. PELLET.- Si le colloque se tient ailleurs, ce serait comme « *Cachez-moi ce sein que je ne saurais voir.* »

M. LE PRÉSIDENT.- Quelqu'un a-t-il demandé la parole ? Non.

De toute façon, pour l'instant, on attend effectivement l'avis de la préfecture sur les risques de trouble à l'ordre public dans un contexte de période de réserve. Je pense qu'ensuite la Rectrice se positionne aussi en fonction du rapport qui sera remis par la préfecture. S'il n'est pas estimé de risque de trouble à l'ordre public, la manifestation sera maintenue, et il sera proposé que ce soit sur le site initial. Si une position s'y oppose, il faudra le faire de façon formelle. Sous le plan Vigipirate, des dispositions nous obligent à sécuriser toute manifestation, la Chancelière qui est la représentante de l'État... Elle peut éventuellement contrecarrer des décisions que je prendrai.

(Suite de l'intervention hors procès-verbal.)

M. TUZLU.- Après ce débat houleux, qui était légitime et qui a été posé, je voudrais partager une déclaration qui a été faite par l'UNEF, notamment suite à l'incident qui a eu lieu dernièrement à la fac de droit. Ce qui est bien, c'est que la déclaration rentre totalement en adéquation avec le discours de politique générale qui a été cité récemment par le président.

« Il y a quelques semaines, alors que se déroulait l'élection des représentants des étudiants au Conseil de gestion de la faculté de droit, un membre de l'association Alter Paris XII des étudiants siégeant au Conseil d'administration de l'université a tenu des propos homophobes à l'égard d'un étudiant membre de notre organisation syndicale. Cet incident, qui peut sembler être un cas isolé, n'est que le reflet d'une banalisation des discours discriminants dans notre société.

L'UNEF, organisation progressiste de transformation sociale, condamne avec force ces actes qui touchent notre université et la société dans son ensemble.

Elle appelle la communauté de l'université à se joindre à elle et à s'engager à ses côtés dans la lutte contre l'ensemble des discriminations.

Notre organisation, aux côtés de la CGT, appelle d'ores et déjà à une grande journée de mobilisation et de prévention qui aura lieu le mercredi 17 mai 2017, qui sera justement une journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Nous invitons l'ensemble des organisations progressistes à nous rejoindre pour diffuser sur les différents sites de l'université un tract intersyndical relatif à la lutte contre les LGBT-QI-A+-phobie dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'UNEF se félicite que l'équipe de Direction ait fait le choix de faire apparaître la responsabilité sociétale de notre université comme un point majeur de sa politique générale. Néanmoins, l'UNEF demande à la Direction de l'université de clairement prévenir les discriminations en luttant contre toutes les discriminations et en éduquant au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre à l'université en soutenant et en encourageant les initiatives du type conférence, table ronde, journée de sensibilisation, festival, participation à la marche des fiertés, en mettant en place de véritables campagnes de prévention avec les acteurs associatifs du territoire et les mutuelles étudiantes contre les LGBT-QI-A+-phobie, pour sensibiliser la communauté universitaire à ces questions, mais aussi en élargissant les compétences du SUMPPS pour qu'il accompagne les étudiants discriminés et qu'il promeuve cette nouvelle mission pour que l'université permette à chacun et chacune de s'émanciper. En effet, le service en lien avec les équipes pédagogiques doit pouvoir prévenir et lutter contre le mal-être et le suicide chez les étudiants LGBT.

Par ailleurs, l'UNEF demande également à la Direction de l'université de sanctionner les actes discriminatoires en traduisant devant la section disciplinaire les responsables des discriminations à caractère LGBT-QL-A+-phobie, ce en l'absence d'un dépôt de plainte qui reste un acte souvent redouté par les victimes de discrimination. L'UNEF reste attachée à l'intersectionnalité des luttes et, ne voulant pas hiérarchiser les discriminations, demande à l'équipe de Direction de mettre en place ces mesures pour lutter contre l'ensemble des discriminations au sein de notre université. »

Je rajoute, par ailleurs, que l'on salue également le discours de politique générale qui reprend les termes qui ont été évoqués par notre déclaration, mais qu'il faut aller plus loin sur la prévention et sur les sanctions de tout propos discriminant dans notre université et partout dans la société.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Thomas KHABOU ?

M. KHABOU. - *« Ce dimanche 23 avril, à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle, la candidature du Front national réalise un score historique lui permettant d'accéder au second tour. [...] »*

Je n'ai pas forcément pour habitude d'intervenir en Conseil d'administration. Cependant, je pense qu'il est de la responsabilité de chacun de prendre la parole dans ces circonstances pour rompre l'immobilisme et le silence ambiant.

« [...] Ce premier tour des élections présidentielles confirme une progression et une banalisation particulièrement inquiétante du vote frontiste. Il traduit aussi la profonde fracture entre les jeunes et les institutions représentatives, une fracture provoquée par un sentiment commun à l'ensemble d'une génération : cette société vieillissante et en crise refuse de nous accorder une place et nous considère comme une variable d'ajustement dans leur politique. Si cette défiance est légitime, le Front national ne sera jamais un parti comme les autres. Quelles que soient la précarité de leurs conditions de vie et les critiques légitimes qu'ils peuvent porter contre les partis traditionnels, aucun jeune n'a intérêt à voter pour la haine.

L'extrême droite déverse son message de haine et de repli identitaire en utilisant la laïcité ou des arguments féministes pour propager son islamophobie et surfe sur les valeurs d'égalité pour mieux rejeter les citoyens étrangers, dévoilant ainsi sa nature profondément antirépublicaine.

Le Front national oppose les uns aux autres, une division payée par la jeunesse. Les jeunes, qu'ils soient de banlieue ou ruraux, de milieu aisé ou populaire, qu'ils soient croyants ou non et quelle que soit leur identité de genre ou leur orientation sexuelle,

se rassemblent pourtant dans des aspirations communes et refusent d'être une génération sacrifiée.

Comme chaque jeune, mes valeurs et mes convictions me conduisent à porter une certaine idée de l'humanité, de notre société, de l'université de demain. Je suis convaincu que la jeunesse n'est pas résignée et qu'elle est prête à lutter pour porter ses aspirations.

L'extrême droite continuera de progresser tant que les politiques mises en œuvre ne permettront pas d'améliorer concrètement le quotidien des citoyens et des citoyennes, en premier lieu des jeunes à qui on demande de revoir constamment leurs aspirations à la baisse alors qu'ils exigent d'avoir une prise sur la société dans laquelle ils vivent.

Nous, étudiants, personnels, enseignants et chercheurs, sommes convaincus que l'accès aux connaissances est un élément essentiel et non négociable de toute démocratie et des droits fondamentaux humains, dont chacune et chacun devraient bénéficier partout. Nous devons être déterminés à affirmer les valeurs d'universalité, de tolérance et d'ouverture aux autres. Nous devons nous mobiliser ensemble, dès aujourd'hui, pour combattre les idées d'extrême droite et améliorer les conditions de vie de toutes et tous en défendant notamment notre modèle social. »

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. PELLET. - Une dernière question. Nous n'en avons pas encore fini avec l'ESPÉ, désolé.

Après la question sur le contenu scientifique à l'ESPÉ, une question sur ses formations. Nous avons été alertés du fait que l'ESPÉ de Sénart, ex-Melun qui avait été déménagé il y a deux ans et demi et provisoirement installé à Sénart, n'aurait pas de place – *je vous livre l'information telle que je l'ai eue* – dans le nouveau bâtiment de Sénart contrairement à ce qui avait été initialement annoncé. La question est : est-ce bien le cas ? Et je pose la question qui en résulte à partir du moment où on a déménagé, où l'on a fermé le site de Melun : que fait-on de l'ESPÉ de Sénart ?

M. GERVAIS. - Il y avait un conseil de l'ESPÉ hier, où le sujet a été abordé. Je vais faire la même réponse : c'est en cours. Pour l'instant, je ne veux pas en dire plus, mis à part que l'on a des réunions de prévues, notamment dès mardi prochain pour discuter de cette situation. L'idée, c'est que l'emplacement exact n'est pas encore connu, mais tout le monde aura sa place. Je n'en dis pas plus, je préfère attendre la fin des discussions.

M. PELLET. - Et sur le fait qu'il n'y ait pas de place à l'ESPÉ contrairement à ce qui avait été annoncé dans les nouveaux bâtiments ?

M. GERVAIS.- Je peux refaire l'historique que j'ai fait hier. En gros, ce sont des promesses qui ont été faites sur des hypothèses qui étaient fausses. Je t'invite à interroger tes collègues du Conseil de l'ESPÉ, qui pourront te redire tout l'argumentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, est ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

(Il n'y en a pas.)

Je vous remercie de votre présence, on clôture cette séance. Très bonne fin de semaine.

La séance est levée à 11 heures 58.